

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) tenue en comodal le mardi 9 septembre 2025 à 19 h, à la salle des 92 résolutions au 1220, rue Lionel--H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville ainsi qu'en visioconférence via l'application Microsoft TEAMS.

SONT PRÉSENTS AU 1220, RUE LIONEL-H.-GRISÉ, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE :

- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent, président
- Madame Alexandra Coulombe, membre parent
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant

SONT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE VIA L'APPLICATION MICROSOFT TEAMS :

- Monsieur Éric Capuano, membre parent, vice-président
- Monsieur Valéry Colas, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Martine Lizotte, membre du personnel de soutien
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Madame Maryse Noël, membre du personnel – direction d'établissement
- Monsieur Félix Pelletier, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCES :

- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Julie Dépôt, membre parent
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Benoit Rouleau, membre de la communauté
- Madame Julie Syratt, membre du personnel professionnel non enseignant

PARTICIPENT :

- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale par intérim
- Madame Marie-Michèle Mercier, personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Caroline Brousseau, directrice générale adjointe intérimaire
- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Annick Loiselle, secrétaire générale

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté.

3. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTERETS

Monsieur Mancini demande si des membres du CA souhaitent déclarer une situation de conflits d'intérêts relativement au point de décision faisant l'objet de la séance extraordinaire.

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est effectuée.

5. POINT DE DÉCISION

Direction générale

5.1 Désignation d'une Responsable de l'application des règles contractuelles

Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale intérimaire, présente ce point.

L'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) prévoit que le dirigeant d'un organisme public doit désigner un Responsable de l'application des règles contractuelles.

En raison de la démission de la personne exerçant cette fonction pour le Centre de services scolaire des Patriotes, il est nécessaire de désigner un nouveau Responsable de l'application des règles contractuelles.

Puisque le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire des Patriotes prévoit une délégation du pouvoir d'octroyer certains contrats au Directeur général adjoint qui assume la fonction de Responsable de l'application des règles contractuelles, il est recommandé que le Responsable de l'application des règles contractuelles qui sera désigné assume aussi la fonction de Directeur général adjoint.

Madame Mc Duff indique qu'elle recommande la désignation de Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, à titre de Responsable de l'application des règles contractuelles.

Madame Mc Duff répond aux questions des membres du CA.

CA-009-09-25 Il est proposé :

De désigner Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, à titre de Responsable de l'application des règles contractuelles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-010-09-25 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos. La directrice générale et la secrétaire générale sont invitées à demeurer pour la première portion du huis-clos, puis elles quittent la salle.

Il est 19 h 13.

Retour à l'assemblée publique

CA-011-09-25 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 19 h 22.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 19 h 23 la séance est levée.

Président

Secrétaire générale

AL/sc